

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5592**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Ouvrier spécialisé en productions légumières

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) en agriculture - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)	Président de la branche Agriculture, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211s Productions végétales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ouvrier spécialisé exerce une fonction technique centrée sur la production :

- Il met en place la culture sur consignes, selon l'espèce cultivée et la technique requise: il prépare l'emplacement de la culture, met en place un système d'irrigation et réalise des opérations de plantation en appliquant les règles de sécurité et d'hygiène.
- Il entretient la culture selon l'espèce cultivée et la technique requise et contrôle le développement des adventices.
- Il assure le suivi de la culture, repère les anomalies et informe son supérieur hiérarchique.
- Il réalise la récolte manuelle des plantations en respectant les principes d'ergonomie (gestes et postures) et les règles d'hygiène (appliquées à soi-même et au produit)

Dans certains cas, il peut conduire des engins, assurer le conditionnement et la livraison.

Le CQP ouvrier spécialisé en production légumières atteste de compétences communes pour tous les titulaires :

- Préparer l'emplacement de la culture hors sol ou de pleine terre
- Mettre en place et entretenir un système d'irrigation
- Réaliser les plantations
- Entretenir la culture, la protéger de maladies, parasites et ravageuses et détecter les maladies
- Intervenir sur le développement des adventices
- Assurer la récolte manuelle des produits en veillant au respect et à la qualité du produit

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'ouvrier spécialisé travaille dans une exploitation de production de légumes. Il exerce en plein champs ou sous abri selon les exploitations et les cultures.

Aide agricole en production légumière ou végétale

Agent de cultures légumières plein champs / agent de cultures légumières sous serres

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1414 : Horticulture et maraîchage

A1402 : Aide agricole de production légumière ou végétale

Réglementation d'activités :

Dans le cadre du suivi de la culture, il peut appliquer des produits phytopharmaceutiques, dans le strict respect des consignes, des précautions d'emploi et de protection de l'environnement.

Pour cela, il doit détenir le Certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur en exploitation agricole » ou un autre certificat intégrant les connaissances de celui-ci.

Lorsqu'il est amené à conduire des chariots automoteurs, il est obligatoirement titulaire du CACES, conformément à la recommandation CNAM R 389 : chariots automoteurs de manutention à conducteurs portés, type 3 (chariots élévateurs).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification se compose de mises en situations professionnelles spécifiques à chacun des trois modules constitutifs du CQP :

Module 1 : Mise en place de la culture

- Des travaux à réaliser en entreprise
- Mise en situation sur la réalisation d'une opération de mise en culture (pleine terre ou hors sol) avec questionnement oral

Module 2 : Entretien et surveillance de la culture

- Des travaux à réaliser en entreprise
- Mise en situation sur la réalisation d'opérations culturales, de contrôle du développement des adventices, de surveillance, d'aération et d'irrigation de la culture (avec questionnement oral)

Module 3 : Récolte manuelle

- Des travaux à réaliser en entreprise
- Mise en situation sur la réalisation d'une opération de récolte manuelle sur un type de culture au choix (avec questionnement oral)

Dans le cadre de la VAE :

Dossier de VAE à remplir par le candidat, accompagné de preuves de l'activité et entretien avec le jury du CQP

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité ou qui ont cessé leur activité depuis moins de 5 ans. Il est composé de 4 membres minimum et 10 maximum, à parité employeurs et salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité ou qui ont cessé leur activité depuis moins de 5 ans. Il est composé de 4 membres minimum et 10 maximum, à parité employeurs et salariés.
Par candidature individuelle	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité ou qui ont cessé leur activité depuis moins de 5 ans. Il est composé de 4 membres minimum et 10 maximum, à parité employeurs et salariés.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité ou qui ont cessé leur activité depuis moins de 5 ans. Il est composé de 4 membres minimum et 10 maximum, à parité employeurs et salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, code NSF 211, avec effet au 24 janvier 2008 jusqu'au 24 janvier 2013. Certification délivrée par la CPNE en agriculture.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Ouvrier spécialisé en productions légumières" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2021.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour un an, code NSF 211, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Ouvrier spécialisé en productions légumières », avec effet au 24 janvier 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

Les internautes peuvent bénéficier d'informations complémentaires sur le site du Fafsea

<http://www.fafsea.com>

<http://www.fafsea.com>

Lieu(x) de certification :

CPNE - 11, rue de la Baume - 75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Lieux de préparation décidés par les commissions paritaires régionales de l'emploi (CPRE) en agriculture, selon les besoins de mise en place et en accord avec les professionnels du secteur.

Historique de la certification :

Accord 22 mai 2002 sur les certificats de qualification professionnelle et décision CPNE du 22 février 2005.

CQP positionné au niveau 2 échelon 2 (emploi spécialisé) de l'accord de méthode de la classification des emplois non cadres en agriculture.